

privèrent de leur droit électoral et politique tous les Anglais de cette région, qui n'étaient pas établis là avant 1881. Ces sujets anglais furent ainsi placés dans une condition inférieure à celle des Boers, bien que ceux-ci les obligeassent de payer de lourdes taxes. On leur a refusé aussi l'usage de la langue anglaise dans les écoles. Ils ont été également privés du droit municipal ordinaire qui est dans plusieurs pays accordé à ceux qui n'ont pas encore prêté le serment d'allégeance. Bref, il n'était plus possible de tolérer plus longtemps l'état de choses existant, et c'est ce qui a décidé le gouvernement anglais d'intervenir. Autrement, la souveraineté anglaise dans le Sud-africain serait un vain mot, ce que tout esprit bien pensant ne doit désirer. J'ajouterai en terminant que je regrette extrêmement que mon honorable ami ne se soit pas placé à un point de vue plus élevé pour juger plus sainement de la situation et se mettre d'accord avec la grande masse de la population qui n'a pas encore fait entendre une seule note discordante au sujet de la ligne de conduite tenue par le gouvernement. Mon honorable ami a voulu prouver que le gouvernement canadien s'était montré indifférent relativement à la question du Transvaal. Si le parlement avait été en session lorsqu'il s'est agi d'offrir des contingents canadiens aux autorités militaires anglaises, le gouvernement aurait été capable de prendre immédiatement l'initiative; mais le parlement n'était pas en session, et le gouvernement a agi avec sagesse en attendant—et il n'a pas attendu en vain—que l'opinion publique se manifestât de manière à lui permettre de prendre l'initiative sans attendre la convocation du parlement.

L'honorable M. FERGUSON: Avant d'aborder les sujets mentionnés dans le discours du trône, permettez-moi de féliciter les deux nouveaux membres de cette Chambre, qui ont été chargés de la tâche quelque peu délicate de nous présenter le programme du gouvernement, sur la manière dont ils s'en sont acquittés. Bien que l'honorable monsieur qui a proposé l'adoption de l'adresse ait parlé en français, langue qui ne m'est pas familière, il m'a paru, toutefois, évident qu'il parlait la langue de ses ancêtres avec grâce et facilité, et, à moins que je ne me trompe beaucoup, je prédis que cet

honorable monsieur pourra avant longtemps nous donner des preuves qu'il est non moins en état de participer aux débats du Sénat en se servant de la langue anglaise.

Quant à celui qui a appuyé la motion, nous savions d'avance que sa longue expérience d'homme public le mettait en état de discuter les questions du jour avec discernement et sagesse. Vu les nombreuses vacances qui se sont produites récemment dans cette Chambre, il est très consolant de savoir que la voix de l'honorable ministre de la Justice a dû exercer une très grande influence dans le choix de ceux appelés à occuper les sièges vacants, et nous savons tous que cet honorable monsieur s'est fait depuis longtemps une opinion très nette sur les aptitudes qu'il faut avoir pour mériter le titre de sénateur. Si nous tournons la page 405 des "Débats" des Communes de 1875, nous trouvons les lignes suivantes dans un discours prononcé alors par l'honorable monsieur :

Dans quelle classe a-t-on choisi ceux qui composent la seconde Chambre ? Est-ce dans la classe des artisans ; dans la classe agricole ; dans le barreau, parmi les avocats distingués ? Non, ce n'est pas dans ces classes que le choix a été fait. Vous trouvez dans le Sénat quelques riches marchands et banquiers retirés des affaires, ainsi que des hommes politiques défaits dans leurs comtés. En dehors de cette liste vous ne trouvez rien qui soit digne d'une mention.

Je n'ai pas le plaisir de connaître personnellement les honorables messieurs qui ont été nommés récemment sénateurs; mais connaissant jusqu'à quel point l'honorable ministre de la Justice est attaché aux principes qui lui servent de règle, j'ai lieu de croire que parmi les nouveaux sénateurs, il ne se trouve aucun riche marchand ou aucun banquier retiré, ni aucun homme politique défait, et que ces nouveaux sénateurs sont tous des agriculteurs éminents, ou des artisans, ou des avocats distingués. Je suis loin, toutefois, de croire que de riches marchands et banquiers retirés des affaires, ou des hommes politiques défaits soient inhabiles à remplir la fonction de sénateur. Mes sympathies, du reste sont acquises à tout homme politique défait dans son comté, ayant passé moi-même par cet engrenage. Je désire simplement signaler aux honorables membres de cette Chambre les avantages qu'il y a d'avoir dans cette Chambre un ministre qui—nous pouvons en être sûr—tient des plus à ce que le choix des sénateurs à nommer soit fait le plus judicieusement pos-